

**Fiche de données de sécurité  
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise****· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit : REDOCOL Lino Care****· UFI:** GF00-Q071-D00F-4XRU**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· Emploi de la substance / de la préparation :** Produit de nettoyage**· 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur :**

Ostermann France SAS  
2, rue de l'Atelier  
FR-38160 SaintMarcellin  
France  
Tél: + 33 (0) 4 76 36 57 60  
Fax: + 33 (0) 4 76 36 57 61  
vente.fr@ostermann.eu

Ostermann BeLux NV  
I.Z. Begijnenmeers 44  
BE-1770 Liedekerke  
Belgique  
Tel: +32 (0) 53 68 17 51  
Fax: +32 (0) 53 64 82 64  
vente.be@ostermann.eu

**· Service chargé des renseignements :**

Service après-vente:  
Téléphone : +49 (0) 2871 / 2550-0

**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Gift-Informationszentrum Nord, Göttingen  
Poison Information Center, Göttingen  
Tel.: +49 (0)551 19240  
(seulement en allemand et anglais)

Tox Info Suisse, Zurich  
Téléphone: 145  
Freiestrasse 16  
CH-8032 Zürich  
info@toxinfo.ch

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation****· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.

(suite page 2)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

**Nom du produit : REDOCOL Lino Care**

(suite de la page 1)

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### · 2.2 Éléments d'étiquetage

#### · **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### · **Pictogrammes de danger**



GHS08

#### · **Mention d'avertissement** Danger

#### · **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics  
2-butanone-oxime

#### · **Mentions de danger**

H350 Peut provoquer le cancer.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### · **Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### · **Indications complémentaires :**

Contient 2-butanone-oxime. Peut produire une réaction allergique.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### · **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

#### · **Pictogrammes de danger**



GHS08

#### · **Mention d'avertissement** Danger

#### · **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics  
2-butanone-oxime

#### · **Mentions de danger**

H350 Peut provoquer le cancer.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### · **Conseils de prudence**

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

**Nom du produit : REDOCOL Lino Care**

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. (suite de la page 2)

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT** : Non applicable.

· **vPvB** : Non applicable.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**

· **Description :**

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

· **Composants contribuant aux dangers :**

Numéro CE : 918-481-9	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics ⚠ Asp. Tox. 1, H304, EUH066	50 - 100%
CAS: 96-29-7 EINECS: 202-496-6	2-butanone-oxime ⚠ Acute Tox. 3, H301; ⚠ Carc. 1B, H350; STOT SE 1, H370; STOT RE 2, H373; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H336 ATE: LD50 oral: 100 mg/kg LD50 dermique: 1.100 mg/kg	≥ 0,1 - < 1%

· **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Indications générales :** Retirer immédiatement des vêtements sales ou imprégnés.

· **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau :**

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Laver à l'eau et au savon.

· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **après ingestion :**

Rincer la bouche et envoyer immédiatement chercher un médecin.

Ne provoquez pas de vomissement afin de prévenir une pénétration dans les poumons.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Risques :**

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

**Nom du produit : REDOCOL Lino Care**

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
  - **Moyens d'extinction :**  
Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
  - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**  
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se diffuser à une grande distance sur la terre/ s'enflammer/retourner à la source.  
En cas de combustion incomplète formation de monoxyde de carbone est possible.  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
  - **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
  - **Autres indications**  
Éloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.  
L'eau pulvérisée peut être utilisé pour rincer la source d'inflammation.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre, doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.  
En raison du pourcentage de solvants organiques, tenir éloigné de sources d'inflammation et bien ventiler le local.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).  
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé  
Assurer une aération suffisante.  
Compléter par un nettoyage à l'eau.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Éviter tout contact avec les yeux, la peau et le vêtement.  
Éviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif  
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle

(suite page 5)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

### Nom du produit : REDOCOL Lino Care

(suite de la page 4)

Les vapeurs sont plus lourdes comme l'air, elles cheminent sur le terrain et peut enflammer sur distances grandes.

Veiller à une bonne aération de la pièce.

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### · Stockage :

##### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne stocker que des emballages métalliques d'origine non endommagés.

Fermer bien des récipients ouverts et stocker les debout afin d'éviter qu'ils s'écoulent.

Stocker dans un endroit frais.

##### · Indications concernant le stockage commun :

Stocker à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

##### · Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger du rayonnement direct du soleil.

Stocker au frais

#### · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

##### · DNEL

#### 96-29-7 2-butanone-oxime

Dermique	DNEL (travailleur, court terme, systémique)	2,5 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	1,3 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, court terme, systémique)	1,5 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	0,78 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (travailleur, long terme, systémique)	9 mg/m <sup>3</sup> (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, systémique)	2,7 mg/m <sup>3</sup> (homme)
	DNEL (travailleur, court terme, local)	3,33 mg/m <sup>3</sup> (homme)
	DNEL (consommateur, long terme, local)	2 mg/m <sup>3</sup> (homme)

##### · PNEC

#### 96-29-7 2-butanone-oxime

PNEC aqua (freshwater)	0,256 mg/L (.)
PNEC STP - Station d'épuration des eaux usées	177 mg/L (.)
PNEC aqua (intermittent releases)	0,118 mg/L (.)

##### · Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

##### · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon

##### · Protection respiratoire :

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A2/P3 (EN 141)

(suite page 6)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

**Nom du produit : REDOCOL Lino Care**

(suite de la page 5)

• **Protection des mains :**



Gants de protection.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

• **Protection du corps :**



Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• **Indications générales.**

• <b>État physique</b>	liquide
• <b>Couleur :</b>	jaune clair
• <b>Odeur :</b>	caractéristique
• <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
• <b>Point de fusion :</b>	non déterminé
• <b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	149 °C
• <b>Inflammabilité</b>	Non applicable.
• <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
• <b>inférieure :</b>	0,6 Vol %
• <b>supérieure :</b>	7 Vol %
• <b>Point d'éclair :</b>	65 °C
• <b>Température d'inflammation :</b>	240 °C
• <b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
• <b>SADT</b>	
• <b>pH</b>	Non déterminé.
• <b>Viscosité :</b>	
• <b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé.
• <b>dynamique :</b>	Non déterminé.
• <b>Solubilité</b>	
• <b>l'eau :</b>	entièrement miscible

(suite page 7)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

**Nom du produit : REDOCOL Lino Care**

(suite de la page 6)

· <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	0,5 hPa
· <b>Densité et/ou densité relative</b>	
· <b>Densité à 20 °C:</b>	0,97 g/cm <sup>3</sup>
<b>9.2 Autres informations</b>	
· <b>Aspect:</b>	
· <b>Forme :</b>	liquide
· <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
· <b>Température d'auto-inflammation</b>	240 °C
· <b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <b>Teneur en solvants :</b>	
· <b>solvants organiques</b>	58,75 %
· <b>VOC EU</b>	0,0 g/l
· <b>VOC EU</b>	0,00 %
· <b>VOC Suisse</b>	0,00 %
· <b>Modification d'état</b>	
· <b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
· <b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· <b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
· <b>Gaz inflammables</b>	néant
· <b>Aérosols</b>	néant
· <b>Gaz comburants</b>	néant
· <b>Gaz sous pression</b>	néant
· <b>Liquides inflammables</b>	néant
· <b>Matières solides inflammables</b>	néant
· <b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
· <b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
· <b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
· <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
· <b>Liquides comburants</b>	néant
· <b>Matières solides comburantes</b>	néant
· <b>Peroxydes organiques</b>	néant
· <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
· <b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
  - **Décomposition thermique / conditions à éviter :**  
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Possibilité de ignition spontanée
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles :** Eviter le contact avec des oxydants forts.

(suite page 8)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

**Nom du produit : REDOCOL Lino Care**

(suite de la page 7)

· **10.6 Produits de décomposition dangereux :**

Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

**Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics**

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	------	--------------------------------

**96-29-7 2-butanone-oxime**

Oral	LD50	100 mg/kg (ATE)
		3.700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (ATE)
		200 - 2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50	20 mg/l/4h (rat)

· **de la peau :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux :** Petites gouttes peuvent causer une irritation temporaire des yeux.

· **Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité :**

Peut provoquer le cancer.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :**

Dégraissage locale et irritation de la peau possible.

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Carc. 1B

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications :** Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

**Nom du produit : REDOCOL Lino Care**

(suite de la page 8)

- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Composant :**  
Un produit suinté peut mener à la formation d'un film à la surface de l'eau qui réduit l'échange d'oxygène et entraîne le mort des organismes.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
  - **PBT :** Non applicable.
  - **vPvB :** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
  - **Autres indications écologiques :**
    - **Indications générales :**  
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**  
Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

#### · Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP7	Cancérogène

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**  
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.  
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.  
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- **Produit de nettoyage recommandé :**  
Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **DOT, ADR/RID, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **DOT, ADR/RID, IMDG, IATA** néant

(suite page 10)

CH/FR

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

**Nom du produit : REDOCOL Lino Care**

(suite de la page 9)

· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· <b>DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA</b>	
· <b>Classe</b>	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>DOT, ADR/RID, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport :</b>	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe A (Classification propre)

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **VOC (CE)** 0,00 %

· **VOCV (CH)** 0,00 %

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

CH/FR

(suite page 11)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 20.12.2023

Révision: 20.12.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

**Nom du produit : REDOCOL Lino Care**

(suite de la page 10)

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

• **Phrases importantes**

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• **Service établissant la fiche technique :**

- ▶ **DEKRA** Elaboration de la Fiche de données de sécurité:  
DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,  
Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

• **Numéro de la version précédente: 4**

• **Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B
- STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1
- STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

• **Sources.**

Les indications du fournisseur sont la base pour la rédaction de cette fiche de données de sécurité.